



Questions sur les temps de pause

Par **loutrinae**, le **05/03/2012** à **00:14**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour des conseils sur le sujet du temps de pause et d'arrêt au travail.

Voici ma situation :

Je travail dans un commerce privé. C'est une petite boite de quatre salariés. Nos horaires de travail sont 10h30 à 19h30 avec 1h de temps de pause pour manger. Lors de notre dernière réunion d'équipe, il nous a été imposé de ne plus pouvoir aller aux toilettes que deux fois par jour et que notre temps de midi serait réduit à 45 minutes si nous fumions trop dans la journée.

Ceci est il légal?

Merci d'avance pour vos réponses